



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 300-61-2024

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, le 9 avril 2024, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le **mercredi 13 mai 2024 à 17 h 00**, à la salle synergie du complexe municipal située au 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

### RÈGLEMENT 300-61-2024

**Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :**

- Créer la zone H1-145 à même la zone A1-09 et sa grille applicable de manière à y autoriser la catégorie d'usage « habitations unifamiliales »;
- Créer la zone R1-03 à même la zone A1-03 et sa grille applicable de manière à y autoriser les usages « terrain de pratique de tir à l'arc » et « terrain de tir au fusil » ;
- Modifier la grille applicable à la zone A1-03 afin d'abroger les usages « terrain de pratique de tir à l'arc » et « terrain de tir au fusil ».

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à la Division du greffe situé au Complexe municipal à L'Assomption situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2<sup>e</sup> étage, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00).

Donné à L'Assomption, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

  
Jean-Michel Frédérick  
Greffier et avocat